

Commune de THIZAY

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26.11.2018

Présents : MM ARRONDEAU – PAGE – Mmes LE CLAINCHE – MORIN – NICIER – LEROY –

Excusés : Mme LENOIR – M. FOLTZENLOGEL – MOUTTE – DUVEAU

Secrétaire : Mme MORIN

Compte rendu du 04.10.18 : adopté

PLUI-H retour sur les réunions des 15 novembre (entre conseillers municipaux) et 20 novembre (élus et bureau d'études Urban'ism)

Une synthèse des deux réunions est remise aux conseillers.

DETR 2019 : demande de subvention à déposer auprès de l'Etat pour la réalisation de la plateforme de la Fontaine « bacs OM » :

Le conseil municipal autorise le maire à déposer la demande de subvention.

FDSR 2019 - Fonds départemental de solidarité des communes rurales : demande de subvention à déposer auprès du Conseil départemental pour la « 3e tranche de mise en souterrain des réseaux de la Vallée de Verrière ».

Estimation des travaux : 102 097 €

Financement -> Demander le fonds départemental de solidarité des communes rurales

Le conseil municipal autorise le maire à déposer la demande subvention

CIMETIÈRE :

- **Le columbarium** : le conseil municipal fixe à 500 € la concession pour une case en renouvellement et pour une nouvelle concession, La durée d'une concession reste fixée à 15 ans
- Installation d'un nouveau columbarium : le conseil opte pour un monument de 6 cases.
- **Concessions classiques dans le cimetière** : le conseil fixe à 100 € le prix de la concession trentenaire.

EMPRUNT COURT TERME. Concerne les Chilleveaux. Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à rembourser la somme prélevée (20 000 €) et à contracter un nouvel emprunt de 100 000 € pour une durée de 2 ans (dans l'attente de la vente des parcelles viabilisées).

Commission de contrôle des listes électorales – nommer un délégué

Le conseil municipal entend les explication de Mme le Maire sur le nouveau fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal élit Mme MORIN titulaire et Mme LE CLAINCHE suppléante

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES (RENOUVELLEMENT) INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES D'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE ET DE L'INDRE-ET-LOIRE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.

Le conseil municipal autorise le groupement à renouveler la consultation.

Demande de l'APE : local ou partie de local pour stocker leur matériel (env 4 m3) – le conseil municipal donne son accord pour prêter la remise située derrière la mairie.

CCCVL – révision des Attributions de compensation -ces modifications concernent les communes de CHOUZE - CRAVANT – AVOINE – ANCHE

Le conseil municipal donne son accord pour ces modifications

CCCVL – révision des statuts :

La 3CVL exerce les compétences eau à titre optionnel et assainissement à titre facultatif. Elle décide de modifier les statuts pour harmoniser ces deux compétences qui deviennent optionnelles ; ce qui permet d'optimiser la dotation de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal autorise la modification des statuts.

Avis sur le Schéma régional des carrières élaboré par l'observatoire régional des matériaux de carrière : les communes doivent donner un avis qui sera transmis à la 3CVI qui le transmettra au Pays dans le cadre du SCOT -> POUR ENVOI AU PREFET DE REGION.

Les EPIC concernés sont ceux qui ont la compétence URBANSIME et qui ont en charge l'élaboration du SCOT (Pays) =sur notre territoire, il n'y a pas de communes concernées par des carrières.

Le conseil municipal prend acte du schéma

Questions supplémentaires :

- **Plan de prévention contre les incendies de forêts** – Par courrier en date du 8.10.2018, la préfecture propose un plan de prévention contre les incendies de forêts. A ce courrier sont joints la carte départementale des massifs classés à risques d'incendie, la carte du massif classé concerné pour la commune, la carte communale indiquant le périmètre du massif. Afin de préserver les populations et les biens contre les incendies de forêt (compte tenu des évolutions climatiques), l'Etat élabore un plan de prévention contre les incendies de forêts. L'ONF a établi le diagnostic. Nous concernant, et particulièrement la partie Sud de la Vallée de Verrière, il s'agit du massif forestier de Fontevraud classé sensible aux feux. Après délibération, le conseil municipal décide de donner un avis favorable au classement proposé.
- **Hameau de Pissot – modification du tracé du chemin rural.**

Le tracé du chemin rural entoure un ilot privé.

Après délibération, le conseil municipal décide de céder une partie du chemin à un riverain. Cet abandon du chemin ne peut être décidé qu'après une enquête publique. La démarche sera engagée en début d'année 2019. Le maire demandera le partage des frais.

COMICE AGRICOLE : il se déroulera dans le chinonais en 2019 – le comité d'organisation souhaite la participation des personnes qui s'occupent du marché à l'ancienne (Marylène NICIER) et d'agriculteurs. Une réunion est prévue le 05. 12. Pour cette première réunion, c'est Didier PAGE qui participera.

PROJET SOCIAL : « le regard des élus locaux pour enrichir la vie sociale du territoire »

Il est demandé aux conseils municipaux de la CCCVL d'alimenter le projet de territoire avec l'aide de Mairies Conseils qui anime les réunions

1^{ère} phase : Les constats et les propositions qui seront faites par les conseils municipaux seront remontés à la 3CVL et à mairies conseils.

2^e phase : partage des diagnostics entre élus et mairies conseils

3^e phase = restitution - le groupe de pilotage réalisera une synthèse : comparaison des avis d'élus, de professionnels, d'institutionnels. Cette synthèse permettra de proposer de nouvelles orientations et de projeter des actions nouvelles.

La démarche de projet social de territoire a été engagée en 2017 par la communauté de communes via le CIAS.

Le conseil municipal se cale sur le canevas proposé par Territoire conseils pour dresser un premier diagnostic.

Questions diverses

- Installation du panneau voisins vigilants : sur le poteau entrée de bourg

PROCHAINE REUNION : le 17 décembre 2018 à 19 H